

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juillet, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à MORTEAUX COULIBOEUF, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

Etaients présents :

Elu de la Commune de	Nom	Prénom	Elu de la Commune de	Nom	Prénom
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	LES MOUTIERS EN AUGE	SUZANNE	Alain
BEAUMAIS	LORION	Françoise	LOUVAGNY	PORCHON	Christian
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	MAIZIERES	ALIMECK	Tony
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	MARTIGNY SUR L'ANTE	CAHOURS	Michel
CORDEY	BOUILLET	Philippe	MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian
CROCY	REUSSNER	Edouard	NORON L'ABBAYE	DECLERK	Véronique
EPANEY	DUGUEY	Bruno	NORREY EN AUGE	MOISSON	Pierre
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves
ERNES	LAMANDE	Xavier	PERRIERES	CHANDON	Gérard
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	PIERREFITTE EN CINGLAIS	GUERIN	Christian
FALAISE	LE BRET	Jacques	PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky
FALAISE	PETTIT	Sandrine	POTIGNY	KEPA	Gérard
FALAISE	DROUET	Philippe	POTIGNY	BENOIT	Dominique
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise
FALAISE	THOMAS	Pascal	SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline
FALAISE	DEWAELE	Clara	SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	SASSY	VARIN	Dominique
FALAISE	MARTIN	Béatrice	SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette
FOURCHES	LEROY	Eric	USSY	JAMES	Marie-Anne
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	VERSAINVILLE	BINET	Sébastien
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	VIGNATS	DEWAELE	Kevin
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	VILLERS CANIVET	BENOIST	Rémi
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	VILLY LEZ FALAISE	LEFEVRE	Pascal
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude			

Pouvoirs :

DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	A donné pouvoir à Sylvie Grenier
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	A donné pouvoir à Jacques Le Bret
FALAISE	GRACIA	Fabrice	A donné pouvoir à Jacques Le Bret
FALAISE	ALLENO	Delphine	A donné pouvoir à Hervé Maunoury
FALAISE	DUVAL	Sonia	A donné pouvoir à Philippe Drouet
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	A donné pouvoir à Jean-Philippe Mesnil
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	A donné pouvoir à Jean-Jacques Lemercier
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	A donné pouvoir à Clara Dewaele
USSY	DELILE	Éric	A donné pouvoir à Marie-Anne James

Etaients absents ou excusés :

BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	OLENDON	BLAIS	Norbert
COURCY	VERDONCK	Marc	PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	POTIGNY	GASNIER	Jean-Marle
FALAISE	DAGORN	Grégoire	POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige
FALAISE	LESCAT	Gilles	ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis
FALAISE	SOBECKI	Loïc	SOULANGY	ABEGG	Dominique
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel

Monsieur Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

A- Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

- Signature avec M. VENNIN, Secrétaire Général de la Préfecture

B- Approbation du compte rendu

- Réunion du Conseil communautaire du 25 mars 2021

C- Décisions

- Rendu des décisions prises par le Président depuis le Conseil communautaire du 3 juin 2021

D- Délibérations

1. Promotion du territoire

- Rapport d'activités 2020 de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise

2. Administration générale

- Groupement de commandes - Installations techniques et équipements de jeux

3. Ressources humaines

- Tableau des effectifs - Création d'un poste de Chef de projet contrat de relance et de transition écologique

4. Finances

- Emprunt budget ateliers relais - Révision de la durée
- Admissions en non-valeur

5. Développement économique

- Zone ARIANA - Cession d'un terrain
- Zone de GUIBRAY - Demande de subventions pour le réaménagement de la ZAE

6. Affaires Culturelles

- Etudes sur les médiathèques et demande de subvention

7. Environnement Déchets

- Actualisation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

8. Questions diverses

Au préalable, Monsieur Mesnil informe l'assemblée du décès de Monsieur Paul Chandelier. Il relève que c'était un homme très engagé pour son territoire, en tant que maire de Thury-Harcourt dans un premier temps, puis en tant que président de la Cdc Suisse Normande. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

Monsieur Mesnil revient ensuite sur les élections régionales et départementales. Il félicite à ce titre Madame Sylvie Grenier qui vient d'être élue conseillère régionale et qui va représenter le Pays de Falaise. Il félicite également Madame Clara Dewaële et Monsieur Jean-Yves Heurtin qui remportent le canton de Falaise pour les élections départementales. Le Président précise à cet égard que le département du Calvados et la région Normandie sont toujours présents au côté de la Communauté de communes.

Monsieur Mesnil remercie Monsieur Christian Bacheley pour l'accueil de la réunion du Conseil communautaire dans sa commune.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

Monsieur Mesnil accueille Monsieur Vennin, secrétaire Général de la Préfecture en vue de procéder à la signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Il indique :

*« Monsieur le Sous-Préfet,
Monsieur le conseiller départemental, Jean-Yves Heurtin,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,*

C'est au nom des maires de nos 58 communes que je vous souhaite la bienvenue aujourd'hui. 58 communes réunies pour aller plus loin, 58 maires mobilisés autour de ce Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

En effet, je suis particulièrement attaché, et je serai particulièrement vigilant, à ce que chaque commune puisse bénéficier de ce contrat. Ce contrat sera évolutif dans le temps. Nous pourrons l'enrichir par des avenants pour que chaque maire puisse y inscrire au moins un projet.

Ce nouveau dispositif, mis en place par l'Etat et soutenu par le département du Calvados, doit nous permettre de mieux coordonner nos projets avec les moyens existants pour développer et accélérer la réalisation de nos projets.

Cela a été une évidence pour notre Communauté de communes, Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Conseiller départemental, de porter ce contrat et de le signer au plus vite pour faciliter le développement de nos projets structurants et des projets de vos communes.

Une évidence car notre Communauté de communes s'est engagée dès le début de la crise sanitaire auprès du secteur économique, que ce soit auprès de la Région avec les différents fonds d'aide, que ce soit à vos côtés Monsieur le Sous-Préfet pour les fonds de soutien et les fonds du plan de relance pour aider les entreprises dans leur développement. C'est également dans ce contexte que nous avons mis en œuvre la plateforme « ma ville mon shopping » pour les commerçants de notre territoire. Tous ces dossiers ont été pilotés par notre vice-présidente à l'économie, Clara Dewaële et même si elle ne peut être présente ce soir, je tiens à la remercier pour son investissement.

Une évidence car notre Communauté de communes s'est engagée depuis la mandature précédente dans une dynamique de sobriété énergétique en se dotant d'outils avec le Plan Climat Air Energie, la labellisation Cit'Ergie, bientôt le Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME et vos services Monsieur le Sous-Préfet, mais également avec la réalisation d'actions concrètes : mobilités douces, thermographie aérienne, partenariat avec le SDEC, et bien d'autres.

Les thématiques de ce contrat : transition énergétique de nos bâtiments, mobilité, alimentation, logement, sauvegarde du patrimoine... autant de sujets qui concernent notre quotidien, autant de défis à relever mais qui peuvent se concrétiser efficacement sur notre territoire car portés par une Communauté de communes et ses communes, rassemblées autour d'un projet de territoire.

C'est ainsi que ce contrat comporte près de 60 projets pour les communes et plus de 20 projets portés directement par la Communauté de communes.

C'est une véritable opportunité que nous devons saisir pour notre territoire. Nous devons utiliser ce contrat pour poursuivre le rayonnement et l'attractivité de notre territoire. Il doit nous permettre de contribuer à préserver une haute qualité de vie pour nos habitants tout en prenant soin de demain.

Je ne peux citer l'ensemble des projets inscrits dans cette première étape du CRTE, mais juste préciser que la thématique sur la rénovation énergétique des bâtiments, le volet 1, comporte 30 projets de communes et 3 de la Communauté de communes. Preuve que notre territoire a conscience des enjeux de demain.

La signature de ce contrat témoigne, Monsieur le Sous-Préfet, de l'engagement de notre territoire auprès de l'Etat et du Département dès lors que les politiques portées rejoignent les préoccupations de notre territoire.

Je tiens à remercier l'ensemble des services de la préfecture, de notre Communauté de communes et de vos communes pour la rédaction de ce contrat.

Je vous remercie Monsieur Vennin pour la présence, l'écoute et l'aide que vous nous apportez au quotidien. Je compte sur Monsieur Heurtin pour relayer auprès du Département les thématiques de notre territoire. »

Monsieur Heurtin prend ensuite la parole au nom du Département du Calvados. Il excuse Monsieur Jean-Léonce Dupont qui ne pouvait être présent à la réunion. Il souhaite rappeler quelques projets sur lesquels le département a été réceptif, en lien avec ce plan de relance. Il indique : *« Trois projets sont passés dans le Contrat de territoire 2017-2021. D'abord, les ateliers Martinia ont pu bénéficier de subventions à hauteur de 80 472 euros. Ensuite, la création et l'accompagnement du Pôle de l'Economie Sociale et Solidaire (Pôle ESS) a nécessité un montant de 300 000 euros de subventions. Enfin, le dossier de réalisation d'une voie douce dans la zone de Guibray qui est en cours d'instruction, le dossier sera présenté à la prochaine commission permanente, avec une subvention sollicitée de 150 000 euros ».*

Il ajoute : « Le Conseil départemental sera attentif aux différents projets que le territoire pourrait avoir dans ses cartons, ainsi qu'aux projets qui seront inscrits dans le prochain contrat départemental de territoire. Avec Madame Clara Dewaële, nous veillerons à ce que le Département soit particulièrement présent au côté de Falaise et son pays ».

A son tour, Monsieur Vennin indique : *« C'est toujours un plaisir de venir dans le Pays de Falaise, car on y est toujours bien accueilli. Je me rappelle d'une première réunion à Pont d'Ouilly au cours de laquelle le plan de relance avait été évoqué, réunion composée d'une assemblée imposante de 58 maires. Cette réunion illustre le fait que le dynamisme et la volonté de travailler ensemble caractérisent le territoire du Pays de Falaise, caractéristiques qu'on ne retrouve pas nécessairement sur les autres territoires. Je vous encourage à garder un tel dynamisme et à continuer à travailler ensemble.*

Concernant le CRTE, l'Etat souhaite impulser la reprise de l'activité économique et s'appuyer sur les collectivités territoriales pour se faire, tout en supportant un certain nombre de politiques. Ce contrat s'articule autour de 7 volets, que sont la rénovation énergétique des bâtiments, l'emploi, l'écomobilité, la santé de proximité, l'alimentation et le tourisme durables, l'offre culturelle et l'éducation, et certaines actions spécifiques liées audit territoire. Cet

ensemble représente plus de 80 projets communaux et intercommunaux, représentant 20 millions d'euros, et 9 millions d'euros de subventions prévisionnelles de l'Etat sont sollicitées.

Je note que dans la rédaction dudit document, Monsieur Mesnil souhaite y annexer le Projet du territoire car il y a une réflexion prospective importante sur laquelle on peut s'appuyer, et c'était alors d'autant plus facile pour rédiger le CRTE. Par ailleurs, je tiens à souligner la volonté des élus de participer à la réduction de la consommation énergétique. Un Contrat d'Objectif Territorial est mis en place avec l'ADEME et il s'insère dans ce dispositif. Je m'en félicite car ce n'est pas nécessairement un élément que l'on retrouve sur d'autres territoires. De plus, trois villes sont lauréates du dispositif « Petites villes de demain », que sont : Falaise, Potigny et Pont d'OUILLY.

Par ailleurs, j'ai emprunté des idées originales dans ce document. S'agissant du volet écomobilités, la Communauté de communes a obtenu une subvention à hauteur de 36 000 euros pour le service autopartage de véhicules électriques et de location de vélos électriques. Ce dispositif est avant-gardiste. Concernant le projet de ressourcerie qui a retenu mon attention, j'ai bon espoir pour qu'il soit retenu dans l'expérimentation nationale au titre du label « Manufacture de proximité » qui devrait permettre à la Communauté de communes de bénéficier de subventions très conséquentes. Ce projet est composé de trois pôles : le pôle vélos de récupération, le pôle atelier de réparation des objets récupérés par la ressourcerie et le pôle boutique pour revendre les objets réparés et reconditionnés. Ce sont des projets originaux, novateurs et moteurs, qui donnent une très bonne image du territoire. Par ailleurs, des espaces France services ont ouvert à Pont d'OUILLY, Potigny, et bientôt à Morteaux-Coulibœuf.

En définitive, le CRTE est un projet dynamique, innovant, très concret. Je suis très content de pouvoir accompagner ce projet de territoire, mon objectif étant de faire réussir les projets des élus locaux. Je félicite une nouvelle fois l'esprit intercommunal présent ici. Je relève que de nombreuses subventions sont sollicitées. Je conclurai en ajoutant : "travaille avec courage et persévérance, car la ténacité permet d'atteindre l'excellence" (Didier Court). Je tiens enfin à souligner le travail efficace effectué entre la Préfecture, les services communautaires et les communes. Je tiens particulièrement à remercier Madame Isabelle Courtois, directrice des services, qui fait un excellent travail. »

Monsieur Vennin, Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur Mesnil, Président de la Communauté de communes et Monsieur Heurtin, représentant du Département du Calvados, signent le Contrat de relance et de transition écologique.

Pour finir, Monsieur Mesnil remercie de nouveau Monsieur Vennin.

Aussi, il ajoute : « Le Département apparaît comme le troisième partenaire à temps plein du Pays de Falaise. Il est souvent sollicité par la Communauté de communes, mais les élus ne font pas que pleurer. On dit toujours que les choses sont difficiles car nous n'osons pas, mais moi je dis que c'est parce que nous n'osons pas que les choses sont difficiles. »

AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Il est demandé au Conseil de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
- MOBILITE – Tarifs du service de location de vélos électriques – Précisions supplémentaires.
- HABITAT – Travaux sur l'aire d'accueil des gens du voyage – Demande de subvention dans le cadre du plan de relance.

A l'unanimité, les élus acceptent cet ajout.

APPROBATION COMPTE RENDU

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil communautaire du 25 mars 2021.

DECISIONS

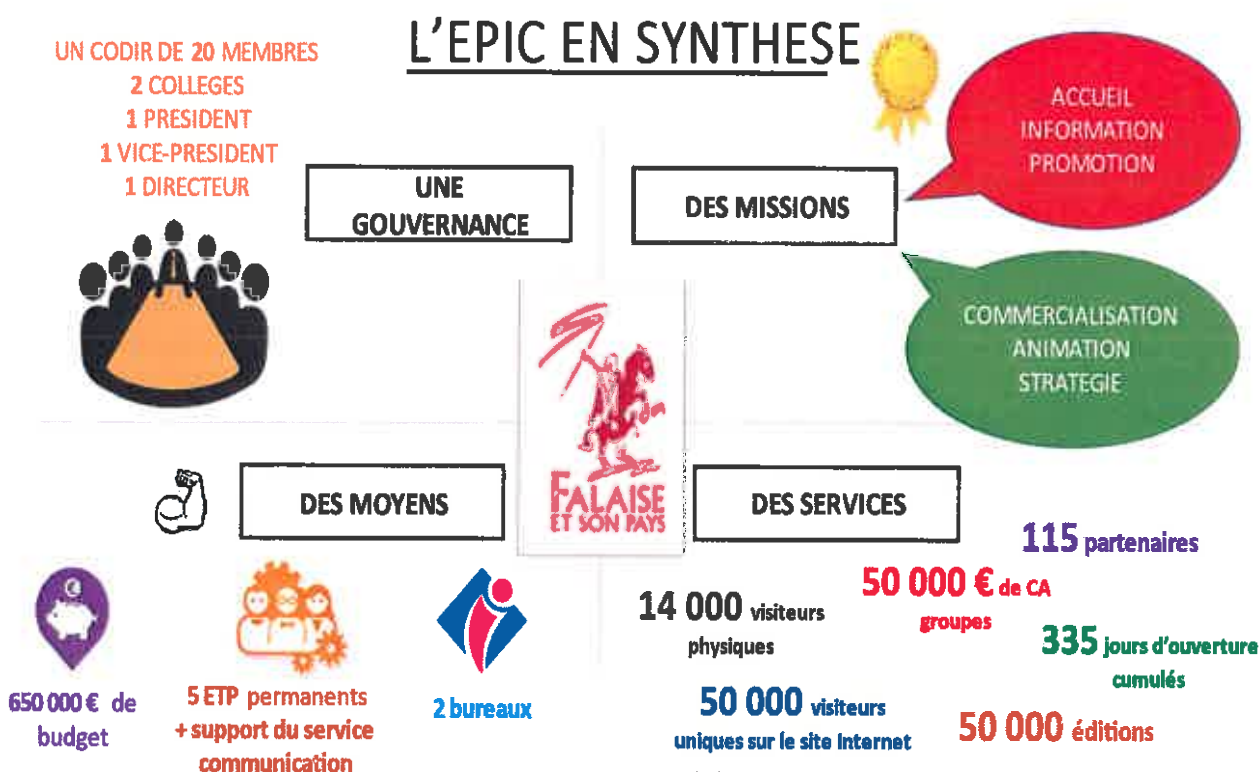
Le Président rend compte des décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil communautaire (3 juin 2021) en vertu des attributions que le conseil lui a déléguées :

D-2021-25	Aire d'Accueil des Gens du Voyage - Fixation de date de la fermeture de l'aire.
D-2021-26	Demande de subvention (DGD) auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles pour la 3ème année de la démarche d'optimisation des pratiques en réseau et d'amélioration de l'offre en matière d'horaires d'ouverture

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

PROMOTION DU TERRITOIRE - RAPPORT ANNUEL 2020 DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FALAISE ET ACTIVITES 2021

Monsieur Hanachi, Directeur de l'Office de Tourisme, procède à la présentation du rapport annuel 2020.

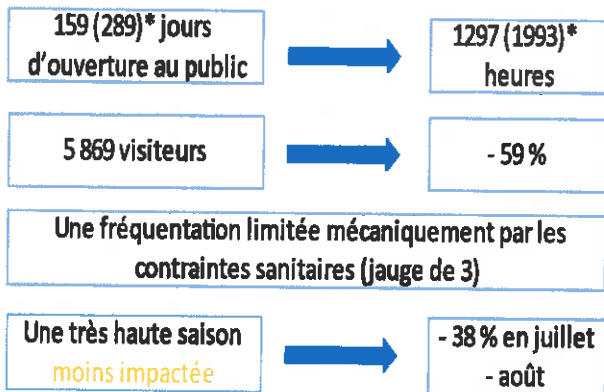


Accueil : généralités 2020

Fermeture au public:
du 16 mars au 9 juin / du 1^{er} novembre au 15 décembre

* Chiffres 2019

FALAISE



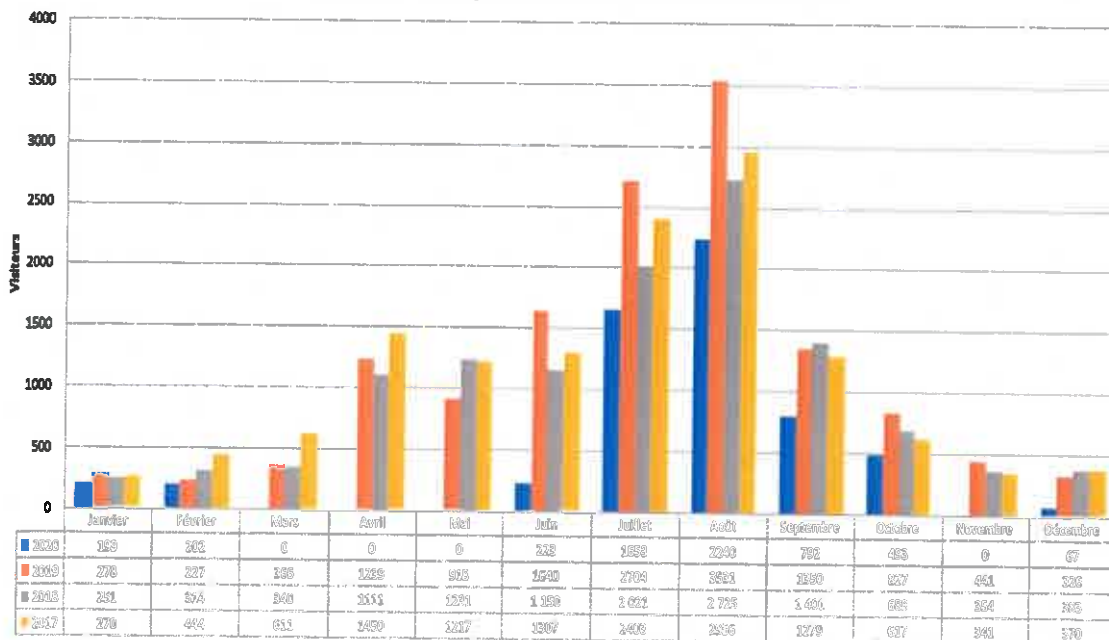
PONT-D'OUILLY



Des nouvelles pratiques d'accueil à maintenir :
BIT de Falaise : 6 / 7 d'avril à septembre
BIT de Pont-d'Ouilly : les we de mai et juin - 3,5 jrs/7 en été

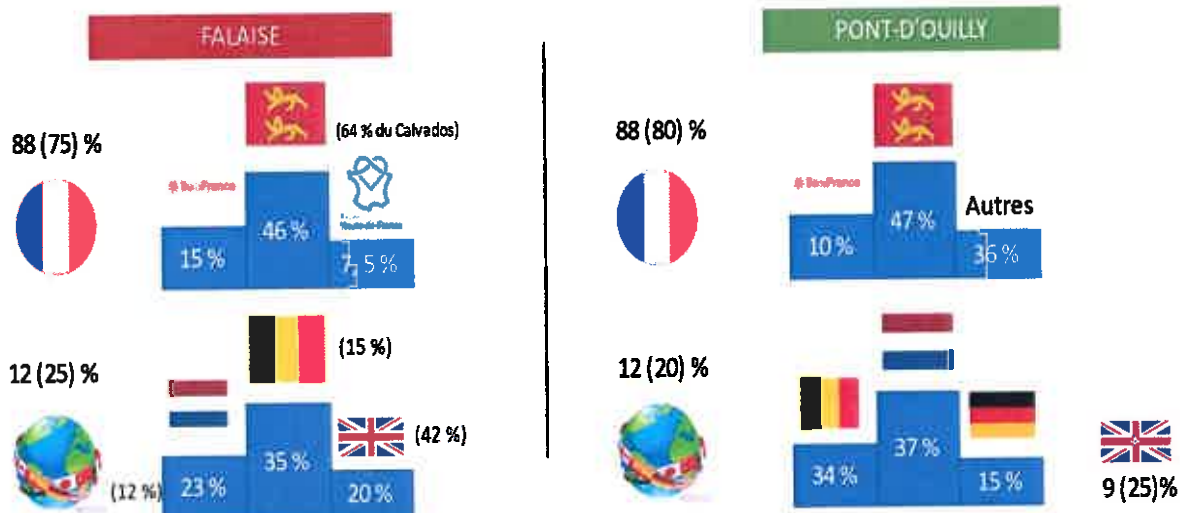
Détail de fréquentation (BIT de Falaise)

Évolution de la fréquentation mensuelle de 2017 à 2020



OTPF EPIC - présentation CC 01/07/2021

Origine des visiteurs 2020



Une clientèle française plus importante en proportion
Seulement 714 clients étrangers accueillis sur les 2 sites contre 3600 en 2019 (- 80%)
Une baisse de 91% de la clientèle britannique en volume = une tendance durable ?

CTPP EPIC - présentation CC 01/07/2021

Boutique et espace information

- Une boutique avec plus de **400 références** : librairie, souvenirs, produits du terroir...
- Un chiffre d'affaires habituel d'environ **20 000 € / an** (- 50% en 2020)
- Un **service complémentaire** : la vente de billets de Bus Verts (Nomad) pour près de **13 000 € / an** (- 40% en 2020)



- Un réaménagement en 2020
- Un espace plus chaleureux
- Une optimisation et un agrandissement de la surface commerciale
- Des vitrines spécifiques pour les productions locales
- Près de **11 000 €** de travaux (prise en charge CDC)

Communication numérique

Le site Internet

- La première source d'information et porte d'entrée pour l'offre touristique
- Un remodelage réalisé en 2020 avec de réels effets
- 58 188 sessions (+15 %)
- De fortes baisses au moment des confinements
- Des records de consultation entre mai et octobre



Les réseaux sociaux

- 5088 abonnés à la page « Falaise et son Pays » (+ 8 %) au 01/01/2021
- Une présence très active et en nette progression sur les réseaux sociaux
- Une campagne décalée pour la réouverture des sites
- Une campagne « Aux sources de la Normandie » (également déclinée sur écrans géants à Ifs et Ouistreham)



Les éditions

Les éditions régulières

Guide 2020

Refonte graphique et éditoriale
20 000 exemplaires

Brochures groupes 2019-2020

Refonte graphique et éditoriale
Ciblage des clientèles
3 x 500 exemplaires

Pass touristique 2020

14 partenaires
20 000 exemplaires



OTPF EPIC - présentation CC 01/07/2021

Les éditions événementielles

Guide des animations 2020

Non édité

Documents spéciaux « Fiancée de Falaise »

Non édités

Les Animations de l'Office

Flyers pour les visites d'été et de la Toussaint – 2500 ex.
Flyers et Affiches pour les marchés d'été – 2 000 ex.

Les actions de promotion - salons

➤ Annulation de la plupart des salons et actions de 2020

ACTIONS	DATES
Salon Tourissima à Lille (CA)	Du 17 au 19 janvier 2020
Salon de Nantes	Du 24 au 26 janvier 2020
Salon de Rennes (CA)	Du 31 janvier au 02 février 2020
Fête de la Normandie à Argentan	Du 07 au 08 mars 2020
Salon Destination Nature de Paris(CA)	Du 12 au 15 mars 2020
Bourse d'échange Calvados-	5 de mars 2020
Bourse d'échange Orne-	de mars 2020
Bourse d'échange Manche-	le mars 2020
Salon du Tourisme et des	
de Vannes	27 au 29 mars 2020
100 % SPOD	4 et 5 avril
Salon FENI	Du 10 au 12 avril 2020
Expo Mond	Du 08 au 09 mai 2020
Expo Leclerc	
2020"	Du 15 au 16 mai 2020
Workshop Fouché Travel	Mois de juillet 2020
Roadshow en Angleterre	Mois d'octobre 2020
Les Fêtes Normandes d'Evreux	Mois d'octobre 2020
Salon CE en Normandie-	Mois de novembre 2020

Annulés



OTPF EPIC - présentation CC 01/07/2021

Des actions collectives

- Participation à la campagne normande initiée par le Comité Régional du Tourisme
- Participation active au jeu « En Quête de Normandie » aux côtés de 32 offices normands
- Dans ce cadre : édition de chèques cadeau pour récompenser les joueurs et soutenir la consommation locale (56 bons distribués)



OTPF EPIC - présentation CC 01/07/2021

L'accueil des groupes

- Des réservations enregistrées essentiellement d'octobre 2019 à mars 2020. Interrompues avec le confinement.
- De belles perspectives : des nouveaux clients / 3 gros séjours (près de 18 000 € de CA) / des accroches sur des thématiques peu vendues (loisirs).
- Un succès à attribuer sans doute en partie à l'intensification des démarchages et le déploiement des nouvelles brochures

	Prévu	Réalisé
Nb Groupes	49 (53)*	8
Pax	1 721 (2 400)*	276
CA	47 237 € (49 439 €)*	3 250 €
Recette OT	6 946 € (8 133 €)*	277 €

* Chiffres 2019

OTPF EPIC - présentation CC 01/07/2021

Les grands évènements

- **Report des grands évènements** ExtraVerties, Fiancée de Falaise, Médiévales
- **Maintien des marchés d'été**
 - Du 22 juillet au 26 août (5 marchés – 1 annulation)
 - De 8 à 20 exposants selon les sessions
 - 1 130 € de recettes
 - Un succès mitigé : un intérêt certain mai une fréquentation limitée – des exposants peu fiables



OTPF EPIC - présentation CC 01/07/2021

Les visites guidées

Visites « conférences »	Date	Participants
Les églises de Falaise	15-juil	12
Potigny, l'épopée des mineurs en Normandie	22-juil	14
Norrey-en-Auge, berceau de 2 grandes abbayes normandes	12-août	30
La Brèche au Diable, entre histoire et légende	19-août	19
"La vie quotidienne au Moyen-âge" Au cœur du quartier de Guibray: métiers et artisanat d'autrefois	21-octobre	10
La vie quotidienne au Moyen-âge" Autour du quartier Saint-Laurent : la vie dans les faubourgs de Falaise	28-octobre	18
TOTAL		103 (732 €)

Un format intéressant
Un intérêt du public (17 personnes en moy)
Une cible à redéfinir

Visites de l'office – (4€ / gratuit moins de 16 ans)	Date	Participants
Visites de Falaise (matin et après-midi) – 14 visites	Juillet-août	67
Rando accompagnée : au cœur de la Suisse Normande	17- juillet 07-août	Annulées (pas de réservations)
Rando accompagnée : à la découverte de Falaise par le Mont- Myrrha	31-juil 14-août	Annulée (canicule) 10
TOTAL		77 (236 €)

Moins De 5 personnes en moyenne par visite
Un déséquilibre entre les ressources mobilisées et le résultat

Un concept peu pertinent

Focus sur le «Pass Découverte» de Falaise

- Un travail entamé depuis début février avec les référents des 3 sites falaisiens
- Un véritable engagement collectif au service de la valorisation de l'offre falaisienne
- **Principe : 1 billet unique** donnant droit à 1 visite dans chaque site
- Public : familial = **2 adultes + 2 enfants** à partir de 4 ans
- Un prix attractif : **49 € TTC** soit une économie allant de 6 € à 30 €
- Validité : jusqu'au 31 décembre de l'année en cours (à confirmer)
- Conditions : non remboursable – non échangeable
- Lieu de vente : uniquement au comptoir de l'office de tourisme



Focus sur l'opération Tentez l'Ascension

- Une action partenariale CDC Pays de Falaise - Flers Agglo – Pont-d'Ouille Loisirs
- **Objectif** : maintenir la cohésion et la visibilité du pôle « Pont-d'Ouille – Roche d'Oëtre durant le week-end des ExtraVerties
- Une campagne de promotion:
 - Campagne digitale RS et pages communes des sites internet
 - Print : édition d'un flyer commun
 - Presse : point presse commun
- Une ouverture du BIT de Pont-d'Ouille durant tout le week-end
- Des résultats positifs malgré une fréquentation mitigée selon les sites à cause d'une météo hasardeuse
- Un test de campagne facebook sponsorisée : + de 130 000 personnes touchées (vs 13 000 pour les posts recors habituels)



OTPF EPIC - présentation CC 01/07/2021

Focus sur la campagne de communication du CRT

- Falaise retenu parmi les 15 visuels de la campagne nationale : affichage 4 x 3 m, réseaux sociaux, insertions presse ...
- Un écho bénéfique de la Suisse Normande à travers le site de la Roche d'Oëtre



OTPF EPIC - présentation CC 01/07/2021

Autour de l'offre d'itinérance

- Des travaux en cours pour étoffer l'offre :
 - La NORMAND'ÉPIK : grande boucle VTT de 470 km mêlant 8 territoires de la Manche de l'Orne et du Calvados.
 - Le Tour de la Suisse Normande : sortie prochaine du topoguide
 - La VéloFrancette : sortie du guide du Routard dédié
- Inauguration de l'itinéraire équestre « du Pays d'Auge à la Seine » : 265 km de FALAISE à Jumièges. Un prolongement de la chevauchée de Guillaume
- Des travaux en cours avec le Pays de Putanges et Flers Agglo pour la création d'un espace trail et des échanges avec la CDC Suisse Normande-Cingal.
- Installation de nouveaux éléments de signalétique rando : 13 panneaux de départ et 25 poteaux directionnels



OTPF EPIC - présentation CC 01/07/2021

Monsieur Mesnil remercie Monsieur Hanachi pour cette présentation. Il ajoute que l'année 2020 a été une année très contrastée à cause de la COVID 19 et qu'il faut se tourner vers l'avenir : une dynamique se crée sur le territoire permettant la venue de davantage de touristes.

Par ailleurs, Monsieur Mesnil informe les élus que le château de Falaise est retenu au titre des monuments préférés des Français au niveau de la région Normandie. Cette sélection permet de faire de la publicité pour le territoire et lui permettra d'acquérir une bonne notoriété.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile relatif à ce dossier.

ADMINISTRATION GENERALE - MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LES COMMUNES MEMBRES INTERESSEES

Monsieur le Président rapporte que la Communauté de communes a engagé depuis quelques années un accompagnement aux communes en proposant notamment la constitution de groupement de commandes dans des domaines intéressant directement les communes. L'objectif, outre d'éventuels gains financiers, est surtout d'alléger la procédure à conduire pour les communes en désignant la Communauté de communes en qualité de coordonnateur du groupement. Par ce biais, celui-ci a la charge de recenser les besoins des communes, de préparer le dossier de consultation, de lancer la procédure de consultation, d'analyser les offres et de notifier les marchés. Il appartient ensuite à chaque commune de passer les bons de commandes qui leur sont nécessaires ainsi que gérer financièrement l'exécution des marchés. Chaque collectivité reste donc indépendante des autres collectivités quant à l'exécution des marchés.

Parmi les groupements de commandes constitués figure celui relatif à la vérification périodique obligatoire des installations et équipements des bâtiments et ouvrages. Mis en place il y a 4 ans, il est

arrivé à terme. Les communes sont intéressées pour relancer la consultation, a priori sous la même forme. Un recensement des besoins va être actualisé et toute commune qui le souhaite, pourra faire partie de ce groupement.

Par suite, un courrier sera adressé aux maires pour qu'ils manifestent leur intérêt ou non à être membre de ce groupement de commandes. Pour ce faire, la convention constitutive du groupement de commandes leur sera adressée ainsi qu'un modèle de délibération.

Monsieur Doutressoulles demande si les maires pourront être destinataires du cahier des charges avant consultation. Monsieur Mesnil répond par la positive.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la constitution d'un groupement de commandes relatif à la vérification périodique obligatoire des installations et équipements des bâtiments et ouvrages ;
- **DECIDE** de l'adhésion de la Communauté de communes à ce groupement ;
- **DESIGNE** la Communauté de communes coordinatrice de ce groupement de commandes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à effectuer toute démarche en ce sens notamment signer la convention constitutive du groupement de commandes et lancer la consultation ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires sur les budgets des exercices 2021 et suivants de la Communauté de communes.

ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS

➤ **CREATION D'UN POSTE DE CHEF DE PROJET CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

Monsieur le Président indique qu'en complément de la délibération n°056/2021 adoptée le 3 juin dernier par le Conseil communautaire et relative à la création d'un poste de chef de projet CRTE, il est proposé de créer un poste d'attaché contractuel d'une durée de 3 années renouvelables pour y pourvoir.

Les principales missions seront les suivantes :

- finaliser et conduire la déclinaison du CRTE en lien avec les services de l'Etat,
- assurer la gouvernance technique en assurant les COTECH et COPIL,
- accompagner la Communauté de communes et les communes dans les démarches de financement,
- rédiger, initier et participer à la mise en œuvre d'actions de mutualisation entre les communes (groupements de commandes, formation...),
- assurer une veille sur les appels à projets, les dispositifs de financement de l'Etat et tout autre dispositif.

Monsieur Mesnil précise qu'il ne s'agit pas d'une création mais d'une transformation d'un poste d'attaché titulaire en attaché contractuel afin de nommer le chargé de projet recruté.

➤ **CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES (POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR)**

Monsieur Mesnil fait part qu'en raison de la vacance d'un poste à la médiathèque, un recrutement a été effectué. Il est nécessaire à cet effet de créer un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal deuxième classe.

Le poste d'assistant de conservation laissé vacant sera supprimé.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création à compter du 5 juillet 2021 :
 - d'un poste d'attaché contractuel à temps complet pour lui confier le projet de contrat de relance et de transition écologique ;
 - d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2^{ème} classe à temps complet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à ajouter ces emplois au tableau des effectifs de la Communauté de communes, à entreprendre toutes les démarches nécessaires au recrutement de ces agents, à fixer la rémunération par contrat ou par arrêté ;
- **S'ENGAGE** à imputer les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à ces emplois créés au budget 2021.

FINANCES - EMPRUNT BUDGET ATELIERS RELAIS - REVISION DE LA DUREE

Monsieur André rappelle que le 18/11/2010, la Communauté de communes du Pays de Falaise avait cédé à la société ALLIS un atelier agro-alimentaire d'un montant de 4 800 000 € HT, cette opération avait été comptabilisée par un titre de recettes sur le budget Ateliers Relais. Avec les fonds résultants de cette opération, le Conseil communautaire avait délibéré, le 17 février 2011, la souscription de 232 500 parts sociales de la Société Locale d'Epargne du Calvados détentrice de parts à la Caisse d'Epargne NORMANDIE, pour un montant de 4 649 996 € (soit 20 € /part et une à 16 €). Il n'avait pas été procédé au remboursement de l'emprunt contracté pour cette opération.

La souscription de ces parts impliquait :

- la perception d'un intérêt annuel dont le montant est déterminé par l'Assemblée Générale de la Caisse d'Epargne ;
- que la Caisse d'Epargne peut racheter des parts sociales détenues par la collectivité. Cette action permet à la CDC d'augmenter sa trésorerie.

Le produit financier dégagé par cette souscription est comptabilisé sur le budget général soit en moyenne 72 000 €/an de 2011 à 2019.

Cette opération est plus concrètement un placement que des parts sociales proprement dites. Lorsqu'une structure souscrit des parts, elle doit faire l'objet d'une acquisition qui s'inscrit en investissement en « titres immobilisés ». Dans notre cas, aucun titre n'a été souscrit en investissement, c'est pour cette raison qu'il ne peut pas y avoir d'incidence budgétaire. Il s'agit uniquement d'un placement rémunérateur d'intérêts sans risque pour la collectivité.

Ces parts ont permis progressivement de générer uniquement de la trésorerie. A titre d'information, la collectivité détient actuellement 1 945 916 € de placements à la Caisse d'Epargne.

La cession de cet atelier agro-alimentaire a permis de dégager un excédent reporté qui a servi à construire 10 ateliers sur les zones Expansia et Ariana, sans avoir recours à l'emprunt.

Du fait de la continuité du remboursement de l'emprunt de l'atelier agro-alimentaire, l'équilibre du budget ateliers relais va se fragiliser de 2022 à 2024. Les cessions et loyers de nos ateliers ne permettront pas de couvrir le remboursement de l'emprunt Allis, dont le capital restant dû s'élève à 1 331 617,50 € au 15/07/2021, soit 443 872,50 € de capital restant à rembourser chaque année de 2022 à 2024.

Ainsi, compte tenu du décalage entre les investissements réalisés et le besoin d'équilibre budgétaire, il nous est apparu nécessaire d'allonger l'échéance de remboursement de cet emprunt jusqu'en 2029, soit 5 années supplémentaires.

Cette renégociation se traduirait comme suit :

- Une indemnité de remboursement anticipé d'un montant de 11 685,45 €
- Date de fin avant réaménagement : 15/01/2024
- Date de fin après réaménagement : 16/07/2029
- Montant refinancé : 1 343 302,95 € (dont 1 331 617,50 € de capital restant dû et 11 685,45 € d'indemnité)
- Date de départ du réaménagement : 15/07/2021 pour une durée de 8 années
- Remboursement par trimestre sur 32 échéances
- Taux d'intérêt fixe du 15/07/2021 au 16/07/2029 : 0,78 %
- Commission de réaménagement : 0,10 % (soit 1 343,30 €)
- Les marges de manœuvre budgétaires dégagées représentent 803 120,67 € à partir de 2022

Ainsi, la dynamique de création d'ateliers pourra se poursuivre. En juin 2021, la Communauté de communes reste propriétaire de :

- ✓ 5 ateliers sur la zone Ariana
- ✓ 4 ateliers sur la zone de Guibray
- ✓ 2 ateliers sur la zone Expansia
- ✓ 3 ateliers, en cours de construction sur la zone Martinia
- ✓ 1 station d'épuration

Tous les ateliers achevés sont occupés et rémunérateurs de loyers.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** le réaménagement de l'emprunt CO3983 du Crédit Agricole, par la souscription d'un nouvel emprunt dans les conditions précisées ci-dessus, soit jusqu'au 16/07/2029 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer le contrat d'emprunt avec le Crédit Agricole dans les conditions définies ci-dessus, ainsi que tout document relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à affecter les écritures comptables nécessaires au budget ateliers relais sur l'exercice 2021 et suivants.

FINANCES - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

➤ **BUDGET DECHETS MENAGERS :**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'admission en non-valeur des titres suivants :

Titre 495	Année 2014	55,13 €
Titre 463	Année 2016	69,00 €
Titre 586	Année 2017	89,00 €
Total		213,13 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget annexe déchets ménagers.

➤ BUDGET ASSAINISSEMENT DU PAYS DE FALAISE :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'admission en non-valeur de 63 titres pour un montant total de 1 018,62 € des années 2014 à 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget annexe assainissement.

MOBILITE – TARIFS DU SERVICE DE LOCATION DE VELOS ELECTRIQUES – PRECISIONS SUPPLEMENTAIRES (POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR)

Madame Grenier rapporte qu'ayant conscience que le vélo n'a pas la place qui lui revient avec seulement 0,5 % des déplacements sur notre territoire, la Communauté de communes, des associations du Pays de Falaise (AIPF, Demain en Pays de Falaise et la Ruche) et la plateforme mobilité (INFREP) ont construit début 2019 un projet ayant pour objectif de : renforcer l'utilisation du vélo en Pays de Falaise, implanter une culture vélo (schéma cyclable, évènementiels, sensibilisation, formation, services de locations de vélos à assistance électrique (VAE)...). Ce projet global construit collectivement a été inscrit au PCAET du Pays de Falaise et dans le projet lauréat auprès de l'ADEME.

Après la réalisation du schéma cyclable et la mise en place d'un service de location de vélos à assistance électrique (VAE) de courte durée, la Communauté de communes en partenariat avec l'association la Ruche et la plateforme mobilité a mis en place un service de location longue durée de VAE (1 à 6 mois).

La Communauté de communes s'est chargée de l'acquisition des vélos et de la gestion des encaissements. La gestion de ce service est assurée par l'association « la Ruche Ressourcerie » avec l'appui de l'INFREP (opérateur de la plateforme de mobilité du Pays de Falaise).

Il convient d'apporter des précisions supplémentaires aux tarifs votés lors de la séance du 08/09/2020, pour ce service aux habitants :

- location du vélo à assistance électrique et ses équipements : 30 € / mois
- livraison ou récupération du vélo au domicile du locataire : 20 € (sauf en cas de panne où elle sera effectuée gratuitement pour le locataire).
Ce service ne sera assuré que pour les personnes habitant à plus de 2 kilomètres du lieu de stockage des vélos.
- la pénalité en cas non-restitution à la date prévue : 3 € par jour supplémentaire entamée jusqu'au retour du vélo.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**
 - les tarifs et la pénalité ci-dessus ;
 - le règlement d'utilisation ;
 - le non-assujettissement du service à la TVA, sous réserve du seuil de franchise en base (article 293 B du CGI).
- **PRECISE** que les tarifs seront proratisés par rapport à la date de location ;
- **REPORTE** la délibération n°89/2020 du 8 septembre 2020 approuvant les tarifs du service de location de vélos ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZONE ARIANA - CESSION D'UN TERRAIN

Madame Dewaële demande au Conseil de bien vouloir approuver la réalisation de la cession d'un terrain sur le parc d'activités Ariana.

La cession porte sur la parcelle cadastrée section AB n°190 d'environ 2 512 m² au prix de 10 € HT/m². Elle doit permettre d'accompagner le développement d'une nouvelle entreprise pour le territoire dans le domaine du bâtiment. Le chef d'entreprise souhaite construire un bâtiment d'environ 300 m² pour y implanter ses bureaux et ateliers. L'entreprise compte actuellement 3 salariés.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession d'une parcelle du parc d'activités Ariana à Soumont St Quentin, cadastrée section AB n°190 d'environ 2 512 m² au prix de 10 € HT/m² au profit de l'entreprise ACC ;
- **PRECISE**
 - que les frais de bornage sont à la charge de la Communauté de communes,
 - que la superficie sera définitivement fixée à l'issue des opérations de bornage sans qu'il soit nécessaire de délibérer de nouveau,
 - que l'acte de cession devra être signé avant le 31 janvier 2022 avec l'accord du permis de construire,
 - que la construction du bâtiment de l'entreprise ACC doit débuter durant l'année 2022,
 - que les études notariales de Maîtres BRILLANT DESVAGES ou de Maîtres LELEU, ENGELHARD, SOUBISE, DUBOURG, notaires à Falaise, seront chargées de la rédaction de l'acte authentique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :
 - signer un compromis de vente, l'acte authentique, ainsi que tout document relatif à ce dossier,
 - intervenir par arrêté pour fixer le nouveau montant de la cession dans la seule hypothèse où le montant décidé ne diffère pas de l'estimation du Domaine de plus ou moins 10 %,
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget annexe Zones d'Activités de l'exercice correspondant au cours duquel elle sera constatée.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - REAMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES DE GUIBRAY - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame Dewaële fait part que, dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté de communes se doit de créer les conditions propices pour permettre aux entreprises installées de se développer ou bien d'attirer de nouvelles entreprises sur son territoire. Le parc d'activités de Guibray datant de plus de 50 ans, des travaux de modernisation et d'adaptation aux nouveaux usages sont nécessaires afin qu'il conserve son attractivité. Par ailleurs, l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires pour le désherbage rend impossible de contenir le coût d'entretien du parc d'activités de Guibray du fait de sa structuration.

Sur la dernière mandature, une étude paysagère et des échanges avec un groupe de chefs d'entreprises ont été réalisés et ont abouti aux projets suivants :

- Création d'une piste cyclable,
- Réorganisation du cheminement piétonnier (rénovation / réduction de trottoirs, engazonnement de certains trottoirs pour augmenter les surfaces perméables du parc),
- Amélioration des entrées du Parc d'activités (Totem, plantation d'arbustes, etc.).

Il est demandé au Conseil Communautaire de se positionner sur le lancement de ses travaux de réaménagement comprenant la création d'une piste cyclable notamment et sur la demande de subvention auprès de la Région et du Conseil Départemental dans le cadre des contrats de territoires et dans le cadre du dispositif DETR/DSIL 2021.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Etudes ou Assistance à maîtrise d'ouvrage	5 400 €	Etat (DETR : DSIL)	165 552 €
Création d'une piste cyclable	229 870 €	Conseil régional Normandie	99 600 €
Aménagement paysager du parc d'activités	283 670 €	Conseil départemental Calvados	150 000 €
		Autofinancement (emprunt)	103 788 €
TOTAL	518 940 €	TOTAL	518 940 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'opération de travaux de réaménagement comprenant notamment la création d'une piste cyclable ainsi que le plan de financement ci-dessus exposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à :
 - lancer la consultation auprès des entreprises pour l'opération de travaux de réaménagement comprenant la création d'une piste cyclable ;
 - solliciter auprès de l'Etat les subventions correspondantes au titre de la DETR/DSIL 2021 ;
 - solliciter auprès de la Région Normandie et du Conseil Départemental du Calvados une subvention au meilleur taux possible dans le cadre des contrats de territoires ;
 - fixer, par arrêté, le plan de financement de l'opération si d'autres subventions peuvent être obtenues,
 - signer tout document utile relatif à ce dossier.
- **IMPUTE** les dépenses correspondantes au budget des Zones d'Activités des exercices au cours desquels elles seront constatées ;
- **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours desquels elles seront constatées.

AFFAIRES CULTURELLES - ETUDES SUR LES MEDIATHEQUES ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Garigue fait part que depuis 2019, en s'appuyant sur la dynamique impulsée par l'Etat en soutien aux projets d'extension et d'évolution des horaires d'ouvertures des bibliothèques, un plan d'actions a été présenté. Outre l'ouverture d'une nouvelle médiathèque à Morteaux-Coulbœuf en 2019, finalisant un maillage du territoire cohérent pour la lecture publique (une médiathèque dans chacun des pôles structurant de la collectivité, permettant que chaque habitant du territoire soit à moins de 15 mn d'une médiathèque), la mise en place de la RFID et les dépenses associées ont pu être réalisées sur les 4 médiathèques du Pays de Falaise en 2020. En cette période de crise sanitaire, les personnels sont restés mobilisés pour maintenir les liens avec les publics tout en s'adaptant aux contraintes sanitaires : développement des outils numériques, drive piéton, paniers-surprises de documents...

La nouvelle gouvernance de la collectivité, élue en juillet 2020 a à cœur de prolonger l'action entreprise par ses prédécesseurs, concernant la lecture publique. Partant du constat que les médiathèques de Potigny et Falaise ne sont pas suffisamment adaptées à ce que l'on attend d'une

médiathèque du XXI^{ème} siècle, une réflexion concernant le devenir de ces deux établissements doit être menée. C'est pourquoi une somme de 40 000 € a été inscrite au budget 2021.

En ce qui concerne Potigny, la médiathèque actuelle est bien située mais trop petite. L'existant prouve que cela répond bien à une attente. Au vu de l'évolution du territoire, avec une évolution démographique constante, et compte tenu d'opportunités foncières, le projet est de construire, à court terme, un pôle culturel rassemblant les deux compétences culturelles de la Communauté de communes, auxquelles les élus du territoire sont très attachés : l'école de musique et la médiathèque.

En ce qui concerne Falaise, la situation est plus complexe. L'objet de l'étude sera de proposer 2 scénarios : une réhabilitation de la médiathèque actuelle, d'une part, la faisabilité d'une nouvelle médiathèque avec un emplacement à trouver en centre-ville, d'autre part.

Ces études s'inscriront dans une démarche de transition écologique.

Le plan de financement pour l'investissement 2021 permettant l'attribution d'une DGD de la part de l'Etat inclut ces études et une somme pour des travaux à Falaise :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Etudes devenir médiathèque de Falaise	20 000 €	Etat (DGD bibliothèques)	20 000 €
Pré-étude programmation Potigny	5 000 €	CCPF	20 000 €
Réhabilitation des éléments du bâtiment de Falaise	15 000 €		
TOTAL	40 000 €	TOTAL	40 000 €

Monsieur Mesnil précise que la dynamique enclenchée continue. Le territoire bénéficie de beaux outils (en l'espèce, les médiathèques) ; toutefois, il est nécessaire de les moderniser, de les agrandir eu égard au boom démographique. Ainsi, une réflexion est à mener avec les différents élus locaux.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le lancement des études sur les médiathèques ainsi que le plan de financement ci-dessus exposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué a :
 - solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DGD bibliothèques ;
 - signer tout document utile relatif à ce dossier ;
- **IMPUTE** les dépenses correspondantes au budget principal des exercices au cours desquels elles seront constatées ;
- **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours desquels elles seront constatées.

ENVIRONNEMENT - DECHETS - ACTUALISATION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Monsieur Dewaële fait part qu'en 2013, la Communauté de communes a élaboré un Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPD) dont les objectifs ont été validés par le Conseil communautaire du 20 mars 2014. Ce PLPD a été défini pour une durée de 5 ans (période 2014 – 2018) avec un objectif de -7 %, correspondant à 600 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en moins au cours cette période. Les sous-objectifs étaient les suivants : limiter puis baisser les quantités de déchets verts ; limiter puis baisser les quantités d'encombrants ; poursuivre la baisse des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr).

Même si l'objectif de -7% de DMA n'a pas été pleinement atteint à l'issue du premier PLPD, la CdC a poursuivi la démarche et les actions engagées, notamment par la vente de composteurs individuels. En effet, dès 2009, la Cdc s'est engagée dans une campagne de réduction à la source des biodéchets en proposant à la vente à prix réduit des composteurs individuels d'une capacité de 400 litres. Entre 2009 et 2020, 870 composteurs ont été vendus. Sur la base de 75 kg d'OMr et 90 kg de déchets verts détournés chaque année par un foyer disposant d'un composteur individuel, ce sont plus de 600 tonnes d'OMr et 720 tonnes de déchets verts qui ont ainsi pu être valorisées. A noter qu'entre 2013 et 2020, la production de déchets verts en déchèterie a diminué de 41 %.

Malgré l'augmentation constante observée des DMA au niveau national, une baisse de 5,5% des DMA est constatée en 2020 par rapport à 2013, soit une diminution de 948 tonnes.

La Cdc souhaite candidater (en septembre 2021 ou mars 2022) à l'appel à projets (APP) lancé par la Région Normandie et l'ADEME sur le tri à la source des biodéchets. Dans le cadre de cet AAP, la Cdc se doit de mettre à jour son précédent PLPD. La Cdc entend poursuivre et consolider cette démarche en actualisant son PLPD en 2021 et en y intégrant de nouveaux objectifs qui pourraient être atteints notamment par la mise en place d'un tri à la source des biodéchets.

Sans présager des prochains objectifs du PLPD qui restent à définir à ce stade, il est proposé de prendre une délibération de principe sur une démarche d'actualisation et de consolidation du PLPD.

Par ailleurs, il est proposé que les prochains objectifs soient fixés en concertation avec la Commission Environnement qui constituera, avec le personnel technique communautaire, le Comité de Pilotage de ce programme

Monsieur Dewaële précise qu'il est important de mettre ce document à jour car ce dernier fera office de guide tout au long du mandat. Ici, il s'agit d'une délibération de principe afin de solliciter l'ADEME dès septembre 2021, sans attendre mars 2022.

Madame Petit s'interroge sur ce qu'il advient de l'appel à projets concernant le tri en porte en porte. Monsieur Dewaële précise que dans l'appel à projets concernant les biodéchets (dont le cahier des charges est en train d'être rédigé), cette question est abordée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'engager une démarche d'actualisation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ;
- **PRECISE** que les futurs objectifs de ce Programme Local de Prévention seront fixés en concertation avec la Commission Environnement qui constituera, avec le personnel technique de la Communauté de communes, le Comité de Pilotage en charge du suivi de ce programme ;
- **AUTORISE** le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

HABITAT – TRAVAUX SUR L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE (POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR)

L'aire d'accueil construite en 2007 et mise en service en 2008 est vieillissante et les installations électriques et de plomberie deviennent obsolètes. Depuis la prise de compétence au niveau intercommunal en 2017, les travaux nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement ne cessent de croître et les réparations sur les blocs s'enchaînent au coup par coup.

Tableau récapitulatif des dépenses	
Dépenses travaux 2020	6 715 €
Dépenses travaux 2019	2 742 €
Dépenses travaux 2018	2 491 €

La crise sanitaire et les confinements ont particulièrement impacté les personnes en grande précarité et ont révélé des manques importants, notamment dans les structures collectives, souvent vétustes, qu'il convient de réhabiliter pour donner aux personnes un cadre de vie digne et les protéger en cas de crise future.

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a intégré une mesure de soutien exceptionnel pour ces personnes afin d'améliorer leur cadre de vie. Il prévoit pour les années 2021 et 2022 une enveloppe de 20M€ afin de réhabiliter les aires permanentes d'accueil inscrites au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage et ainsi, améliorer les conditions de vie des gens du voyage. Sur la région Normandie, une enveloppe de 750 000 € est attribuée.

La Communauté de communes du Pays de Falaise, compétente en la matière, souhaite déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat pour les travaux suivants sur l'aire d'accueil de 20 places située à Falaise, lieu-dit « le Pied Mouillé ».

Il convient de réaliser un checkup complet des installations électriques et de plomberies sur l'aire.

De même, suite à la demande des résidents, la Communauté de communes du Pays de Falaise a installé sur quelques emplacements durant la fermeture estivale de 2020 des flexibles et pommeau de douche en remplacement des douchettes. Ces travaux répondant à l'attente des résidents, l'objectif est de procéder à cette modification sur l'ensemble des emplacements durant la fermeture estivale de 2021.

Les résidents de l'aire rencontrent des difficultés au niveau des box cuisines complètement ouverts qui deviennent difficilement exploitables lors des intempéries climatiques : pluies, vents... La Communauté de communes du Pays de Falaise a fait réaliser un devis pour fermer les box et sécuriser les matériels électriques des voyageurs.

Plan de financement de l'opération	
Travaux	Montant
Electricité (devis du 31/05/2021)	3 823,87 €
Plomberie (devis du 24/06/2021)	4 798,15 €
Aménagement cuisine (devis du 21/05/2021)	15 381,18 €
TOTAL HT	20 002,67 €
TOTAL TTC	24 003,20 €
SUBVENTION ETAT (70% du montant HT)	14 001,87 €
RESTE A CHARGE CDC	10 001,33 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à solliciter auprès de l'Etat, dans le cadre du Plan de relance, les subventions correspondantes ;
- **IMPUTE** les dépenses correspondantes au budget principal des exercices au cours desquels elles seront constatées ;
- **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours desquels elles seront constatées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

CALENDRIER DES REUNIONS DU SECOND SEMESTRE 2021

	SEPTEMBRE	OCTOBRE-NOVEMBRE	DECEMBRE
Conférence des maires	Lundi 6 septembre		
Bureau communautaire	Jeudi 16 septembre	Jeudi 4 novembre	Jeudi 2 décembre
Conseil communautaire	Mardi 14 septembre Jeudi 30 septembre	Jeudi 18 novembre	Jeudi 16 décembre

SELECTION DU CHATEAU DE FALAISE « MONUMENT PREFERE DES FRANÇAIS »

Monsieur Maunoury fait part de la sélection du château de Falaise au titre de « Monument préféré des Français » pour la région Normandie. Il souligne à cet égard que la phase de vote est ouverte du 1^{er} juillet au 22 juillet. Il appelle les élus à mobiliser leurs habitants pour le vote. Effectivement, la sélection du château de Falaise est un enjeu important car elle apportera une certaine visibilité pour le territoire. Monsieur Mesnil précise que cette sélection sera relayée par le service communication de la Communauté de communes.

EVENEMENTS SUR LE TERRITOIRE

Madame Jacqueline Coudière, maire de Saint-Germain-Langot, fera une séance de dédicace le samedi 3 juillet 2021 à la médiathèque de Pont d'Ouilly, à l'occasion de la sortie de son deuxième ouvrage *Les Poupées russes normandes*.

Monsieur Garigue informe le Conseil de l'organisation de la Fête des villages le 11 juillet 2021 à Jort.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 19h20.

Le secrétaire de séance,
Jean-Jacques LEMERCIER

